

pas qu'il y ait de malentendu là-dessus. De plus, quand mes honorables vis-à-vis parlent de clôture...

L'hon. M. Chevrier: Règlement! Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. (*Exclamations*)

M. le président: A l'ordre!

L'hon. M. Chevrier: Si j'invoque le Règlement, monsieur le président, c'est que...

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président...

M. le président: A l'ordre! Avant d'aller plus loin, j'aimerais faire remarquer que le chef de l'opposition s'est vu accorder pas mal de latitude dans les observations qu'il a tenu à faire. J'ignore sur quoi porte l'objection de l'honorable représentant de Laurier, mais je me ferai un plaisir de l'écouter.

L'hon. M. Chevrier: Voici sur quoi se fonde mon rappel au Règlement, monsieur le président. Lorsque l'Orateur occupait le fauteuil, nous avons débattu cette question et il me semble que nous l'avons réglée. Voici que le premier ministre essaie de faire entrer en contrebande exactement la même chose qui avait été interdite alors. Je n'y vois aucune objection, monsieur le président, mais j'ose croire cependant que nous aurons, nous aussi, autant de latitude que le premier ministre en ce moment, pour répondre sur le même ton.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président, le mot «contrebande», dans la bouche du député de Laurier, m'intéresse beaucoup. Je suis heureux qu'il se soit servi de ce mot pour décrire ce qu'il nous a dit tout à l'heure en parlant de la clôture. Il ne s'agit pas ici de la présentation d'un budget. Je n'ai jamais pensé qu'on pourrait invoquer la clôture en parlant d'une méthode qui permet aux honorables membres de la Chambre de débattre une question durant 30 jours s'ils le veulent. C'est en plein ce que nous faisons. Nous leur donnons la chance de vider leur sac.

Mlle LaMarsh: Sans voter.

Le très hon. M. Diefenbaker: Un honorable vis-à-vis a même dit cet après-midi que, dans des circonstances normales, un débat de six jours sur le budget serait une chose extraordinaire. Ils ont maintenant tout ce temps supplémentaire. Bien plus, si mes honorables amis d'en face s'opposent à ce que le ministre [Le très hon. M. Diefenbaker.]

des Finances fasse un exposé général sur l'économie au lieu de présenter un budget, il n'en fera rien du tout. Nous ne voulons certes rien faire pour le contrarier. (*Exclamations*)

L'hon. M. Chevrier: Je tiens à assurer immédiatement au premier ministre que nous ne nous opposons nullement à ce que le ministre des Finances a l'intention de faire. Toutefois, nous nous opposons fortement à la façon singulière dont le gouvernement s'y prend—qu'on permette ou non au ministre des Finances de faire cette longue déclaration sur des questions monétaires et financières, une sorte de message sur «l'état de la nation»,—sans que l'opposition puisse exercer son droit habituel de présenter des amendements à la politique du gouvernement...

Le très hon. M. Diefenbaker: Vous ne faites que cela, présenter des amendements, depuis le début de la session.

L'hon. M. Chevrier: ...ce qui équivaut à une autre forme de clôture.

M. Knowles: J'ai déjà pris la parole à ce sujet et je n'ajouterai que quelques mots à ma déclaration. Nous n'avons laissé subsister aucun doute: à notre avis, c'est la mauvaise façon de s'y prendre. Néanmoins, l'Orateur a rendu sa décision et la Chambre est maintenant formée en comité des voies et moyens.

Il faut clairement préciser ce que l'on va faire. Si le comité désire que le ministre des Finances dispose d'un temps de parole illimité pour prononcer un discours ayant une portée suffisante, qui en fera en fait un exposé budgétaire, nous estimons que tous les députés devraient pouvoir en faire autant, et qu'aucune limite de temps ne devrait être imposée au présent débat. Il faut, à mon avis, s'entendre sur ce point.

M. le président: Je suis, bien entendu, le serviteur du comité et je suis tenu de faire respecter le Règlement. Je dois dire que toute modification apportée aux règles édictées à l'article 59 du Règlement exige le consentement unanime. Je continuerai à appliquer ces règles aussi justement et impartialement que je le puis dans les circonstances. S'il faut le consentement unanime pour élargir la portée de la discussion, il me faudra attendre qu'un membre du comité en fasse la proposition.

M. Thompson: Étant donné que la plupart d'entre nous à cette extrémité de la Chambre